



# Campagne des Villes & Villages Fleuris 2013

## CANDIDATURE

à retourner **avant le 15 Mai 2013**  
 à l'Union Départementale des Offices de Tourisme  
 et des Syndicats d'Initiative de la Manche  
 Maison du Département – 98, Route de Candol – CS 73108 - 50008 SAINT-LO Cédex  
 Tél. : 02.33.05.96.19 – Fax : 02.33.56.07.03  
 Mail : [katuscia.picquenard@manche.fr](mailto:katuscia.picquenard@manche.fr)  
 Contact : Mlle Katuscia PICQUENARD

**La candidature est entièrement gratuite**

**MAIRIE**

Nom de la commune : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Télécopie : .....

E-mail : .....

Nom du Maire : .....

Nom du Maire-adjoint en charge des espaces verts : .....

**Catégorie :**

Moins de 500 habitants

De 501 à 1 000 habitants

De 1 001 à 2 500 habitants

De 2 501 à 5 000 habitants

De 5 001 à 30 000 habitants

Au-delà de 30 000 habitants

**ESPACES VERTS ET FLEURISSEMENT**

Nom du responsable : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Portable : ..... Télécopie : .....

Mail : .....

**INFORMATIONS GENERALES**

Population (dernier recensement) : .....

Surface du territoire communal : .....

La commune était-elle inscrite au concours 2012 ?     oui     non

**LES OBJECTIFS**

Description des principaux objectifs de la démarche (amélioration de l'accueil, développement touristique, qualité de vie, etc.) :

.....

.....

.....

**LA STRATEGIE**

**1. La démarche de valorisation** (description sommaire du projet de valorisation du territoire municipal) : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## 2. Les moyens

Budget consacré au fleurissement et aux aménagements paysagers : .....

Nombre de personnes employées au service des espaces verts : .....

Le personnel technique bénéficie-t-il de formations ?  oui  non

Participation des bénévoles  oui  non

## 3. La gestion

La commune a-t-elle élaboré un plan de gestion des espaces verts ?  oui  non

Un plan de désherbage ?  oui  non

Un plan de gestion du patrimoine arboré ?  oui  non

## 4. La communication et l'animation

La commune organise-t-elle des événements sur la thématique jardin ?  oui  non

La commune organise-t-elle un concours des Maisons Fleuries ?  oui  non

La commune communique-t-elle sur son patrimoine paysager ?  oui  non

Si oui, de quelle manière ? .....

## PRIX SPECIAUX NATIONAUX

Depuis 2013, les prix spéciaux nationaux sont attribués par le jury national à des communes labellisées Quatre fleurs et visitées par le jury dans le cadre du contrôle de la quatrième fleur. Seul le Prix de l'Arbre fait l'objet d'une candidature par les communes (cf. article 9 du règlement national).

## PIECES A JOINDRE

- ✓ Plan de localisation avec repérages des réalisations florales et paysagères
- ✓ Fiche d'inscription complétée et signée

Toutes informations peuvent être obtenues auprès de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative de la Manche, chargée du concours dans le département.

Fait à ..... Le .....

Le Maire  
Signature



Informations utiles à partir du site Internet :  
[www.villes-et-villages-fleuris.com](http://www.villes-et-villages-fleuris.com)

